



Commune d'Aywaille

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **M. et Mme VAN KAAM - WELTEN** demeurant **Rue des Peupliers 18 à 4920 Aywaille**.

Le terrain concerné est situé Dieupart, 37 à 4920 Aywaille et cadastré division 1, section C n°24N.

Le projet est de type : **Création d'une conciergerie dans l'ancienne écurie, démontage des annexes contemporaines et construction d'un car-port pour deux véhicules**, et présente les caractéristiques suivantes : **Écart aux dispositions du SOL en ce qui concerne l'installation du carport (nouvelle construction)**.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 12h **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) à l'adresse suivante : Aywaille, Service Urbanisme, Rue de la Heid 8, 4920 Aywaille :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme RALET, téléphone : 04/267,64,67, mail : urbanisme@aywaille.be, dont le bureau se trouve au service urbanisme (2ème étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/04/2024 au 25/04/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aywaille.be

Fait à Aywaille, le 02/04/2024.